



Commune Nouvelle Compte rendu du 3ème atelier citoyen Saint-Christol, le 10/10/2018 – 18h30

Début de la réunion 18h40. Nombre de présents 34 dont 12 élus.

Présentation de l'objet de l'atelier du jour par M. Eric Gasiglia

La réunion est organisée autour de la question du Nom. Sandra Frus rapporteuse du travail effectué par le groupe de travail. Idée : ressortir les noms, les classer, faire un choix collectif pour en sortir quelques-uns à soumettre à la population.

La possibilité d'une consultation en ligne par le biais du journal le Midi Libre a été abordée, mais cela est peut-être compliqué : ouvre le vote au-delà des deux communes et exclue les personnes qui n'ont pas Internet.

Il est proposé de réfléchir ce jour aux modalités. Par ailleurs, une plaquette sera distribuée et permettra aux administrés de donner leur avis en déposant un document en mairie.

Calendrier : 18 octobre : distribution, 31 octobre vote. Le nom de la commune nouvelle est nécessaire pour délibérer. Délibération entre le 10 et le 15 novembre prochain. Nota : le vote se fait à la majorité simple.

Pour la Charte, le travail peut se poursuivre mercredi prochain.

Exposé du cadre

Sandra Frus rappelle les éléments de discussion.

Une Circulaire du 18/04/2018 rappelle les règles relatives au choix du nom :

<http://www.maire-info.com/communes-nouvelles/nom-des-communes-nouvelles-une-circulaire-rappelle-les-rgles-article-20689>

- éviter les dénominations sans lien avec la toponymie,
- utiliser un ancrage ancien de préférence, éviter les homonymies, éviter la publicité touristique (ex : la destination de vos rêves !),
- mettre des traits d'unions, porter les accents y compris sur les majuscules.
- Rappel : Lez utilisé pour dire « près de ».
- Nombre maximum de lettre : 38 moins code postal et espace donc 32 caractères.

Les thématiques proposées par l'atelier :

- L'occitan
- L'eau,

- La vigne
- La toponymie
- Relier les deux noms historiques par Lèz par exemple.

Discussion

Etant donnée l'ouverture souhaitée, il peut être embêtant de garder les deux noms historiques, mais parallèlement, les gens aiment leur nom de commune.

Rappel : La dénomination est administrative : sur l'adresse figure le nom de la ville historique en premier, donc utiliser comme nom une adjonction des dénominations des communes historiques ce serait redondant (ex : Saint-Christol ou Vérargues commune de Vérargues les Saint-Christol... ce serait lourd).

Le temps passant, il faut s'imaginer que cela fonctionnera comme Carnon pour Mauguio (Carnon fait partie de la commune de Mauguio, pour autant, on se rend à Carnon et pas à « Carnon commune de Mauguio »).

Garder ce double nom reste rattaché à la commune historique et ne permet pas aux gens de faire le pas en avant qui est fait lors de ces ateliers.

Lecture d'un poème par une participante : « l'esprit des lieux ».

- ➔ Sur l'adresse postale il faudra rajouter en plus de la commune historique le nom de la commune nouvelle. Cela permet d'éviter les questions de doublons de rue.
- ➔ Il ne faudra pas changer d'adresse, ni de papiers d'identité, ni réimprimer les étiquettes par exemple.
- ➔ Lorsque les noms seront proposés aux administrés, il faudra expliquer cela : le nom, les règles, le fait que l'adresse et les papiers ne changent pas, le code postal, etc.

Les noms proposés par thématique

- Occitan : Cèlestélat (le ciel est étoilé) / Estellum (le monde étoilé)
- L'eau et le vin : fondesvigne / fontesvigne / Fontvigne
- Vigne : Entre-vigne (rassemble)
- Toponymie : deux toponymes communs aux deux communes : Bois et Bruyère – cours d'eau commun : le Dardaillon.

Proposition : peut-être travailler des mots qui pourraient aller au-delà des communes fondatrices : ex : Courchamp, qui est un court d'eau ?

- Vérargues-lez-saint-christol -> 2 personnes souhaitent le proposer, le reste des présents est contre, du fait de la redondance avec le nom de la commune historique qui reste. Un tour de table est néanmoins réalisé pour discuter du choix à réaliser :

Contre : empêche d'aller en avant. Manque de nouveauté, alors que l'objectif est de faire du nouveau. Projet d'avenir donc nom nouveau qui soit fédérateur. Dans une adresse, c'est perturbant : habiter à Vérargues commune de Saint-Christol les Vérargues est trop redondant. En entendant les noms, finalement mieux que d'accoler les deux noms. Il faut d'autres noms qui restent neutres et parlent aux anciens. Plusieurs propositions sur des noms que les gens connaissent. Plutôt pour un nom nouveau

qui ouvre. Risque de perturber plus que d'apaiser (l'un ou l'autre en premier). Mettre de l'Occitan rassemblerait les jeunes et les moins jeunes

➔ **Il faut bien communiquer. Faire apparaître graphiquement les simulations des panneaux d'entrée de village dans le document de consultation pour faciliter le choix.**

Pour : permet le passage en douceur. Chance de faire passer une absence de recours contre (recours administratif). Important pour les anciens. Facilité. Permet d'ouvrir la discussion (le proposer et voir).

➔ Le choix d'accoler les deux noms n'est pas retenu.

Propositions :

Commune de Celestelat – ~~de La Font-des-vignes~~ – de Fontvigne – d'Entre-vigne – de La Bruyère – Des Dardaillons / Dardailhon – ~~De Courchant~~

- La Font-des-vignes : 12 voix – de Fontvigne : 19 voix -> La font des vignes supprimé.
- Possibilité de grouper deux noms ? Rejeté.
- Dardaillon : plusieurs branches, une passe par Saint-Christol, l'autre prend source à Vérargues, l'autre à Saint-Just. Lunel Viel deux Dardaillons. Ne passe pas par les communes environnantes.
- Vote sur les trois derniers qui sont la toponymie : on en enlève un. La Bruyère : 23 pour – Les Dardaillons : 17 pour – Courchamp : 8. -> Courchamp est éliminé.
- Discussion Les Bruyères – ~~La Brugalière, la Bruguière~~ : Les Bruyères conservé.

Conclusions

Seront proposés au vote :

Commune de Celestelat – de Fontvigne – d'Entre-Vignes – des Bruyères – Des Dardaillons / Dardailhon

- ➔ Des explications en une ou deux phrases vont être apportées avec chaque proposition.
- ➔ **Possibilité pour le vote de classer par ordre de préférence : adopté par l'ensemble des participants.**
- ➔ Process : diffusion d'un support « avenir commune n°4 » avec les propositions et explications.

Concernant les modalités de vote, différentes options :

- Vote par famille ? Par individus ? Pb : combien d'habitant par famille ? Objectif : recueillir le maximum d'avis, donc proposer plusieurs bulletins par famille ?
- Limitation à l'autorisation de vote dans le code civil ? Possibilité d'ouvrir par exemple à partir de 15 ans ?
- Faire venir voter les gens ? ou à distance ?
- Attention à la façon de rédiger : le travail des ateliers citoyens propose... explications...

Décision :

- ➔ **Coupler mail + papier pour ceux qui n'ont pas internet ? Marquer sur FB.**
- ➔ **Laisser les enfants participer, au choix des parents.**

RV la semaine prochaine pour une nouvelle réunion mais sur la Charte. Dans le laps de temps, mise en place des moyens nécessaires pour la consultation.

Retour sur les ateliers – point de vue des participants

Positif – Permis de rencontrer des personnes de l'autre commune – Pas assez nombreux, il faudrait recruter – bien et bien animé – Intérêt de travailler en commun – Rencontre de nouvelles personnes, de nouvelles idées. – Beaucoup de dynamisme, de joie et d'envie – Intérêt du partage – Penser à plusieurs (intelligence collective) – il faut continuer pour organiser ce territoire – Faire ressortir une vision, laisser les rêves s'exprimer, il ne faut pas que cela soit perçu négativement par rapport à ce qui est déjà en train de se faire – C'est ça la démocratie ! – Souhait que cela dure, pas seulement jusqu'au prochaines élections, c'est rassurant de voir que des gens qui n'ont pas les mêmes idées et le même âge échangent – Réponse à des questions, permet d'avancer – merci aux conseils municipaux d'avoir provoqué cela car on sent une volonté de partage des choix – Heureusement qu'il n'y a que deux communes pour le moment !

Les groupes de travail doivent par la suite être animés, il faudra une formation sur la méthodologie

Les conseils municipaux souhaitent construire une gouvernance avec de la participation citoyenne, pour construire la commune du futur. Ici, nous disposons des leviers pour faire bouger notre territoire dans la direction que nous souhaitons.

Merci à tous pour votre participation !

➤ **Prochaine réunion : Mercredi prochain à 18h30 à Saint-Christol sur la gouvernance.**